

# Hebdo Canada

Volume 2, N° 28

le 10 juillet 1974



Ottawa, Canada.

**Les Canadiens élisent un gouvernement libéral majoritaire, 1**

**Les élections générales au Canada, 2**

**Semaine du Canada au ministère des Affaires extérieures, 3**

**Le Canada et les essais nucléaires, 3**

**Nominations diplomatiques, 3**

**Importantes mesures commerciales, 4**

**Subvention aux Jeux du Commonwealth de 1978, 4**

**Titre honorifique à un metteur en scène, 4**

**Le Nouveau-Brunswick prend ses fumeurs en main, 5**

## Les Canadiens élisent un gouvernement libéral majoritaire

Le Parti libéral du premier ministre P.-E. Trudeau a été maintenu au pouvoir par les élections fédérales générales du 8 juillet. Le Gouvernement libéral, qui se trouvait dans une position minoritaire depuis les élections d'octobre 1972, a remporté cette fois-ci 141 sièges — soit 32 de plus qu'au moment de la dissolution du Gouvernement — ce qui lui donne la majorité effective pour la troisième fois seulement dans l'espace des huit dernières élections.

Le parti du premier ministre a remporté la plupart de ses sièges en Ontario (55 sur 88), a renforcé ses positions au Québec en soustrayant quatre sièges du Crédit social; il a remporté quelques sièges dans les provinces atlantiques et a enregistré une avance décisive en Colombie-Britannique, cette province comptant désormais huit députés libéraux au lieu de quatre.

Au 9 juillet, les résultats définitifs des élections étaient les suivants: Libéraux 141, Progressistes conservateurs 95, Néo-démocrates 16, Crédit social 11, et 1 Indépendant pour un total de 264 sièges. A la dissolution, les Libéraux avaient 109 sièges, les Conservateurs 106, les Néo-démocrates 31, le Crédit social 15 et les indépendants 1. Deux sièges étaient vacants.

“Nous avons, je l'espère, quelques années de stabilité parlementaire devant nous”, a déclaré le premier ministre après l'élection. “Nous avons les vidualité et la confiance nécessaires pour accomplir un excellent travail dans un monde où se sont posés de très nombreux problèmes et où il s'en posera d'autres, mais néanmoins dans un monde qui a vu le Canada sortir des élections fort et confiant dans l'avenir. Je tiens seulement à dire que nous désirons

aborder le plus vite possible la tâche qui nous attend.”

M. Robert Stanfield, chef du Parti conservateur, a formulé le commentaire suivant à propos des résultats des élections: “Le grand changement — et la déception — ce fut l'Ontario.”

### Défaite du chef néo-démocrate

M. David Lewis, qui travaille depuis près de 40 ans pour le Parti néo-démocratique et son prédécesseur, le parti CCF, a été battu dans sa circonscription de York-Sud (Toronto) par le candidat libéral, Mme Ursula Appoloni, dont le mari avait été battu par M. Lewis aux élections de 1972. “Je suis naturellement déçu, a dit M. Lewis, personne ne peut s'empêcher d'être déçu... Je souhaite le succès à Madame Appoloni et je la félicite à l'occasion de sa victoire.” Le Parti néo-démocrate a subi sa plus grande défaite, perdant 15 des 31 sièges qu'il détenait.

### Les questions en jeu

Les élections du 8 juillet, provoquées par la défaite que le Gouvernement libéral a subie lors de la présentation du budget en mai, ont donné lieu à une campagne électorale axée principalement sur le problème de l'inflation.

Le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, avait préconisé dans sa campagne des mesures de contrôle des prix et des salaires pour freiner la hausse du coût de la vie. M. Trudeau a soutenu que cette mesure n'aurait aucun succès, l'inflation constituant un problème international. Le contrôle des prix et des salaires, la question de la direction du parti et le fait qu'un certain nombre d'électeurs néo-démocrates sont passés au camp des Libéraux, sont parmi les raisons auxquelles on impute la victoire du Parti libéral.

Nombre de sièges des partis par province

	Total	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon
Libéral	141	4	1	2	6	59	55	2	3	0	8	0
Conservateur	95	3	3	8	3	3	25	9	8	19	13	1
Néo-démocrate	16,	0	0	1	0	0	8	2	2	0	2	1
Crédit social	11	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0
Indépendant	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>74</b>	<b>88</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>2</b>

## Les élections générales au Canada

La constitution canadienne exige l'élection d'une nouvelle Chambre des communes au moins une fois tous les cinq ans.

Lors de chaque élection générale fédérale, 264 législateurs, représentant un nombre identique de circonscriptions, sont élus à la Chambre des communes. Le chef du parti qui remporte le plus grand nombre de sièges devient premier ministre; ce dernier forme alors son Cabinet.

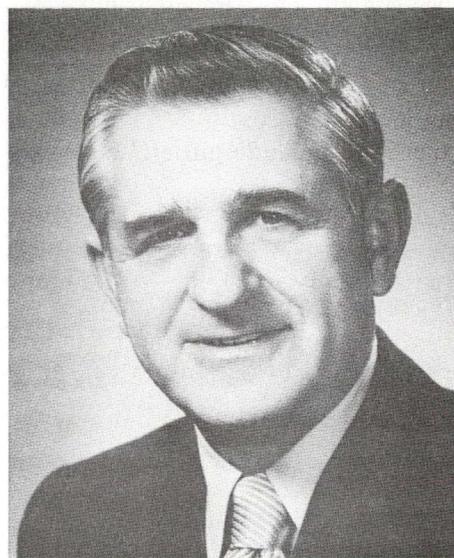
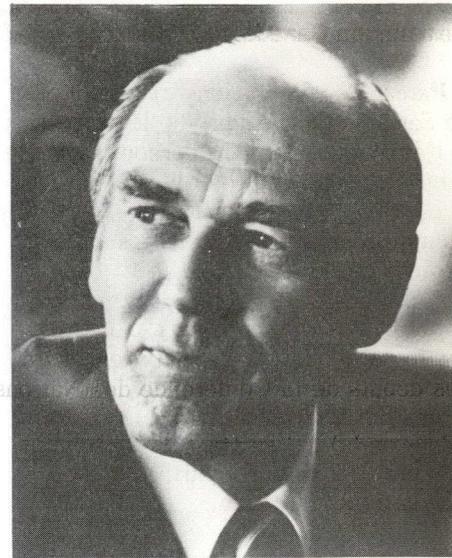
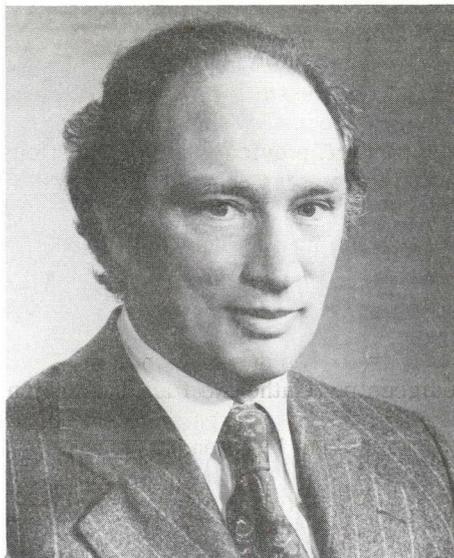
En vertu de la constitution, la représentation à la Chambre des communes doit être révisée tous les dix ans, c'est-à-dire après chaque recensement décennal. Cette révision résulte d'ordinaire en une nouvelle répartition des circonscriptions électorales. Ce travail est exécuté par une commission de révision de la carte électorale nommée à cette fin dans chacune des dix provinces.

Le premier ministre désigne parmi les députés 25 personnes ou plus qui, en qualité de ministres, seront membres de son Cabinet. Tous, d'ordinaire, siègent à la Chambre des communes ou s'y font élire après leur nomination, à l'exception possible d'un ou deux qui peuvent être membres du Sénat, Chambre haute qui n'est pas constituée à la suite d'élections.

Le Cabinet, formé du premier ministre et des autres ministres, exerce le pouvoir exécutif du gouvernement. Chacun de ses membres est à la tête d'un ministère comme par exemple, les Finances, l'Agriculture, les Affaires extérieures et la Justice. De plus, on compte habituellement certains membres du Cabinet, appelés "ministres d'État", qui n'ont aucune responsabilité ministérielle; ils peuvent toutefois être appelés par le premier ministre à remplir des fonctions exécutives précises au sein de certains ministères.

Collectivement, le Cabinet assume la direction et prend l'initiative dans le domaine de la politique nationale et nomme d'autres dignitaires de l'État, y compris les lieutenants-gouverneurs des provinces, les juges et les ambassadeurs. Le Cabinet est responsable en tout temps devant la Chambre des communes.

Les élections générales fédérales ne sont que l'une des nombreuses occasions qui sont fournies aux citoyens de manifester leur volonté quant à la con-



*Chacun est libre de fonder un parti politique comme d'adhérer ou de donner son appui au parti de son choix. Deux partis se sont jusqu'à maintenant partagé la plupart des voix de l'électorat canadien. Ce sont le Parti conservateur-progressiste (plus communément le Parti conservateur) et le Parti libéral. Tous les gouvernements canadiens ont été formés par l'un ou par l'autre, ou par une fusion d'éléments en provenance des deux. D'autres partis ont parfois réussi à gagner des élections*

*provinciales et à élire des groupes à la Chambre des communes. Le Nouveau parti démocratique et le Parti du crédit social sont les deux principaux partis qui entrent dans cette catégorie. Les chefs des principaux partis politiques: (en haut, à gauche) M. Pierre-Elliott Trudeau, libéral; (en haut, à droite) M. Robert Stanfield, conservateur; (en bas, à gauche) M. David Lewis, néo-démocrate; et M. Réal Caouette, créditiste.*

duite des affaires publiques. Le Canada est une fédération de dix provinces, dont chacune a sa propre Assemblée législative élue. Chaque province a son système de gouvernement local sous l'égide duquel les conseils élus dirigent les affaires des villes, des villages, des municipalités rurales et des circonscriptions scolaires.

Le Parlement fédéral est toutefois le seul organisme qui fasse des lois et parle au nom de l'ensemble du pays. Il se compose de la reine, représentée au Canada par son vice-roi le gouverneur général, du Sénat dont les membres sont désignés, et de la Chambre des communes dont les membres sont élus au suffrage universel.

### Semaine du Canada au ministère des Affaires extérieures

Parmi les célébrations spéciales de la Semaine du Canada, du 24 au 28 juin, à l'édifice Lester B. Pearson, siège du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, il y a eu notamment une exposition de livres canadiens rares et la projection de deux films de l'Office national du film: *Here is Canada* et *Who Owns the Sea*. La présentation de ce dernier film coïncidait justement avec les débuts de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à Caracas (Venezuela) qui se tient du 20 juin au 29 août et à laquelle participe une délégation du Canada.

Un des livres en montre, intitulé *Quebec Patchwork*, de Jean Donald Gow, est accompagné de plusieurs clichés en cuivre et en zinc et d'épreuves montrant comment on fabriquait les illustrations en noir et blanc au moment de la publication de ce livre en 1940.

Un autre ouvrage, *Travels through the Canadas*, signé et illustré par George Heriot, a été imprimé en Angleterre en

1807. Les illustrations de Heriot, qui ont été reproduites par Hugues de Jouvancourt, proviennent de collections des Archives du Canada et du Musée McCord de Montréal.

L'ouvrage intitulé *Canada's Wild Flowers*, écrit par Agnes Fitzgibbons et publié en 1868, contient des lithographies des tableaux de l'auteur qu'accompagnent des descriptions botaniques rédigées par Catherine Parr Trail, bien connue pour ses études sur la vie et les coutumes dans les premiers temps au Canada.

Le maire d'Ottawa, M. Pierre Benoît, le président de la Commission de la capitale nationale, M. Edgar Gallant, le sous-ministre des Travaux publics, M. J.A. MacDonald, et le sous-secrétaire d'État adjoint, M. Yvon Beaulne, sont venus admirer cette petite mais rare collection de livres canadiens qui restera exposée jusqu'au 25 juillet. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A.E. Richie, escortait les visiteurs.



Photo: Information Canada

Lors des récentes célébrations de la Semaine du Canada à l'édifice Lester B. Pearson, siège du ministère des Affaires extérieures, on pouvait admirer une exposition de livres rares du Canada, en anglais et en français, provenant de plusieurs collections privées.

Ci-dessus, Mme Ruth M. Thompson, directrice de la Bibliothèque, montre la collection à M. Edgar Gallant, président de la Commission de la capitale nationale (au centre) et au maire d'Ottawa, M. Pierre Benoît, pendant leur visite à l'édifice.

### Le Canada et les essais nucléaires

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante le 21 juin:

Le gouvernement du Canada regrette le fait que cinq pays se soient livrés à des essais nucléaires au cours des derniers mois en dépit de l'objectif international, établi de longue date et appuyé par un grand nombre de pays, visant à parvenir à une interdiction totale des essais nucléaires pour tous les pays. Malheureusement d'autres essais nucléaires ont eu lieu dans l'atmosphère au cours des derniers jours. Même si le niveau de radioactivité provenant de ces essais n'est pas aussi élevé qu'il y a quelques années, le gouvernement canadien est d'avis qu'il serait sage d'éviter toute autre émission de substances radioactives dans l'atmosphère, étant donné que les effets à long terme sur la santé sont encore peu connus.

La déclaration du gouvernement français, selon laquelle ses essais actuels dans l'atmosphère seraient vraisemblablement les derniers, a contribué à rassurer le Canada. Ce dernier espère fortement que la Chine adoptera la même attitude et que l'Union soviétique et les États-Unis prendront l'initiative d'encourager la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires qui non seulement répondrait aux préoccupations immédiates dans le secteur écologique, mais servirait également à la réalisation d'objectifs de plus grande portée visant à faire servir les connaissances nucléaires à des fins exclusivement pacifiques.

### Nominations diplomatiques

Le ministère des Affaires extérieures annonce les affectations suivantes qui entreront en vigueur dans les prochains mois:

M. John Ryerson Maybee, actuellement Directeur général du Bureau des Affaires consulaires au ministère des Affaires extérieures, deviendra haut-commissaire en Inde et ambassadeur au Népal. Il succède à M. B.M. Williams qui est rentré à Ottawa.

M. David Chalmer Reece, haut-commissaire à Port of Spain (Trinité et Tobago) deviendra haut-commissaire au Ghana. Il succède à M. Noble Power, qui rentre à Ottawa.

### Importantes mesures commerciales

Deux importantes mesures, qui s'inscrivent dans une stratégie de restructuration de l'industrie aérospatiale canadienne, ont été annoncées récemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie.

Le Gouvernement se servira de son option pour acheter les actions de la *de Havilland Aircraft of Canada Ltd.* présentement détenues par le groupe *Hawker-Siddeley*, de Londres, Angleterre. La *de Havilland* est située à l'aéroport de Downsview, dans la région de Toronto.

L'option pour l'achat de la *de Havilland* avait été négociée en 1972 et aurait expiré le 28 juin 1974, si elle n'avait pas été utilisée.

En même temps, en vertu des objectifs établis dans le domaine de l'industrie aérospatiale, le Gouvernement a fait part à la *General Dynamics Corporation*, de St-Louis, Missouri, de son intention d'acquérir une option en vue de l'achat de *Canadair Ltd.* *Canadair* est établie à Cartierville, dans la région de Montréal.

M. Gillespie a souligné qu'en cherchant à acquérir une option sur *Canadair* et en utilisant celle qu'il détient pour l'achat de la *de Havilland*, le Gouvernement n'a l'intention de présider aux destinées de l'une ou l'autre des deux sociétés que de façon intérimaire. Il a en effet l'intention de faire en sorte que des intérêts canadiens achètent et gèrent les deux entreprises.

M. Gillespie a déclaré qu'il désirait assurer les employés des deux entreprises que les dispositions prises par le gouvernement permettront, sous une propriété et un contrôle canadiens, l'obtention d'une meilleure stabilité en matière de production et de sécurité d'emploi, en assurant la poursuite des activités au Canada d'une industrie aérospatiale capable de faire bonne figure sur les marchés mondiaux.

Depuis 1945, *de Havilland* qui emploie quelque 2,700 personnes a produit environ 3,200 appareils dont de très nombreux volent dans 50 pays. Ils vont du fameux "Beaver", connu des pilotes de brousse au Canada et à l'étranger, dont on a construit 217 exemplaires, au "DHC-7", qui est à la fine pointe en matière de décollage et d'atterrissage courts (STOL), et dont deux prototypes sont présentement en construction.

Le Gouvernement a participé au déve-

loppement de ces appareils en y consacrant quelque 70.3 millions de dollars. Environ 2.9 millions ont également été accordés à des fins d'équipement majeur.

*Canadair* emploie presque 2,600 personnes dans sa vaste usine très bien équipée qui est située dans la région de Montréal.

*Canadair* a construit 3,775 appareils depuis 1946. Ces chiffres comprennent 71 "North Stars", 1,815 "Sabres", 240 appareils militaires "CF-5" et "NF-5", 50 "CL-215", utilisés notamment pour combattre les feux de forêt, et 500 appareils météorologiques "CL-89". On y produit présentement des "CF-5", "NF-5", "CL-215" et "CL-89". La société fabrique en outre certains éléments de l'avion français "Mercure".

Des fonds gouvernementaux au montant de 78.5 millions de dollars dont une partie est remboursable, ont été consentis à *Canadair* à des fins de recherche et de développement, ainsi que pour l'achat d'équipement majeur.

### Subvention aux Jeux du Commonwealth de 1978

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a fait connaître la contribution financière du Gouvernement du Canada pour la tenue des Jeux du Commonwealth de 1978, à Edmonton (Alberta).

M. Lalonde a indiqué que le Gouvernement fédéral paiera le tiers des frais d'immobilisation nécessaires à la tenue des Jeux jusqu'à concurrence de 12 millions de dollars. Le coût estimatif actuel de ces installations s'élève à 31 millions et la contribution fédérale de plus de 10 millions pourra être augmentée pour financer la hausse des coûts, jusqu'à concurrence de 12 millions. Le gouvernement de l'Alberta et la ville d'Edmonton ont indiqué leur consentement à payer les autres deux tiers.

Le ministre a souligné que la réussite des Jeux requiert la participation de certains ministères et organismes fédéraux tels que les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, la Défense nationale, le Solliciteur général (GRC) ainsi que la Société Radio-Canada. Des estimations actuelles montrent que ces services coûteront au Gouvernement fédéral une autre somme de 8 à 9 millions de dollars.

La contribution fédérale totale s'élèvera approximativement à 20 millions de dollars.

Les Jeux du Commonwealth sont des manifestations omnisports de portée internationale dans lesquelles le Canada s'est distingué, notamment au cours des derniers Jeux tenus à Christchurch (Nouvelle-Zélande), l'hiver dernier. Les Canadiens y ont atteint leur meilleur rendement en gagnant 25 médailles d'or.

Les installations projetées pour les Jeux de 1978, comprennent un stade de 40,000 places, une piscine olympique, un vélodrome ainsi que des améliorations aux installations existantes de cette région.

### Titre honorifique à un metteur en scène

L'Université Saint-François-Xavier, Antigonish, N.-É., a conféré des titres honorifiques à un réalisateur cinématographique de Hollywood, originaire de Glace Bay, N.-É., ainsi qu'à trois autres distingués Canadiens, lors de la collocation des grades qui a eu lieu en mai.

Les récipiendaires de ces doctorats honorifiques sont Daniel M. Petrie, réalisateur de plusieurs films pour le cinéma et la télévision, le cardinal George Bernard Flahiff, archevêque de Winnipeg, Emmett M. Hall, de Saskatoon, juge de la Cour suprême du Canada, maintenant à la retraite, et J. Edward O'Connor, ancien président du *Calgary Exhibition and Stampede*.

Selon le *Los Angeles Times*, Daniel Petrie, originaire du Cap-Breton, est "l'un des plus productifs et des plus habiles réalisateurs d'aujourd'hui". Parmi les films qu'il a réalisés aux États-Unis et en Grande-Bretagne, citons *The Bramble Bush*, avec Richard Burton, et *Raisin in the Sun*, mettant en vedette Sydney Poitier. Il a aussi réalisé des émissions de télévision telles que *Marcus Welby, M.D.*, *Medical Centre*, et *Seaway*, de même que plusieurs spectacles de Broadway.

Le cardinal Flahiff, l'un des chefs de file de l'Église catholique au Canada, participe aux conférences et aux décisions faisant suite au Concile Vatican II. Il est l'un des anciens supérieurs généraux des Pères de l'Ordre de Saint-Basile et il a été président de la Conférence religieuse canadienne et de la Conférence nationale des évêques catholiques.

### Le Nouveau-Brunswick prend ses fumeurs en main

Le Conseil provincial sur le tabac et la santé, qui tenait récemment sa première réunion annuelle à Fredericton, a élu des représentants choisis parmi les membres des ministères de la Santé et de l'Éducation, de la Société canadienne du cancer, de la Fondation canadienne des maladies du cœur, de l'Association du foyer-école du Nouveau-Brunswick, des Adventistes du septième jour, de l'Association de la tuberculose et des autres maladies respiratoires du Nouveau-Brunswick et de l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick. Le but du Conseil est d'encourager les gens à ne pas fumer.

Au cours de cette réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées:

— Reconnaissant le droit des individus à une atmosphère saine, le Conseil provincial sur le tabac et la santé approuve l'attitude louable d'Air Canada qui a ménagé dans ses appareils des sections pour les non-fumeurs; cependant, il recommande que la société Air Canada augmente le nombre de ces places. Le Conseil recommande également que la société *Eastern Provincial Airways* et les autres lignes aériennes qui desservent la population du Nouveau-Brunswick adoptent une ligne de conduite semblable.

— Attendu que les hôpitaux sont les

principaux établissements de guérison et que le fait de fumer dans la chambre d'un malade peut nuire à son rétablissement, il est résolu que les conseils d'administration des hôpitaux interdisent aux visiteurs et au personnel de fumer dans les chambres des patients.

— Attendu qu'il est incompatible avec tous les principes de santé et d'éducation physique que les écoliers fument dans les autobus scolaires et dans les écoles, il est résolu qu'il soit interdit de fumer dans ces endroits.

Ne fumez pas — appelez-nous

Un programme *Dial-A-Smoke* a débuté au Nouveau-Brunswick le 1er mai, dans le but d'aider les gens qui veulent cesser de fumer.

Les personnes qui désirent obtenir de l'aide à ce sujet n'ont qu'à composer un numéro de téléphone dans n'importe laquelle des sept localités de la province où le service est offert pour entendre une série de six messages qui les renseigneront sur les façons de cesser de fumer et de ne pas engraisser, de même que sur les dangers de la cigarette. Les non-fumeurs peuvent aussi profiter de ce service pour se renseigner sur les avantages que comporte l'abstention de fumer. Les messages seront renouvelés tous les trois ou cinq jours.

### Les élections...(suite de la page 2)

Les pouvoirs de la reine sont exercés par l'intermédiaire du gouverneur général. Nominalement importants, ils ne sont exercés que sur la recommandation du Cabinet à l'égard des décisions exécutives et des deux Chambres du Parlement, pour ce qui est du programme législatif. En outre, il arrive assez souvent que les pouvoirs du Cabinet s'exercent par l'intermédiaire du gouverneur général, au moyen de décrets du Conseil.

La Chambre des communes tire son pouvoir du fait que le premier ministre et la plupart des membres du Cabinet sont choisis parmi les députés et sont responsables devant la Chambre. Si la Chambre leur donne un vote négatif lors de la question de confiance, ils doivent résigner leurs fonctions ou tenir des élections dans les plus brefs délais. Par cette dernière procédure, ils peuvent en appeler du verdict de la Chambre auprès de la masse électorale. Cette situation s'est produite en mai 1974, lorsque le gouvernement a été défait à la Chambre des communes; le premier ministre a alors obtenu du gouverneur général l'autorisation de dissoudre le Parlement pour que se tiennent de nouvelles élections fédérales le 8 juillet.

Lorsque cinq années s'écoulent sans élections, le Parlement est dissous par "expiration du mandat" et les élections deviennent nécessaires. Le plus souvent, le premier ministre prend l'initiative de fixer la date des élections avant l'expiration du mandat. Les gouvernements n'aiment pas avoir l'air de redouter les élections en les repoussant jusqu'à la limite extrême du délai de cinq années. Normalement, les élections ont lieu dans un intervalle de quatre à cinq ans à compter des dernières élections. Toutefois, si le gouvernement est minoritaire (lorsqu'aucun parti n'a la majorité absolue à la Chambre des communes), les élections risquent d'être anticipées étant donné la plus grande vulnérabilité du gouvernement.

### Les électeurs

Tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus a le droit de vote. En outre, jusqu'au 26 juin 1975, les sujets britanniques qui ne sont pas citoyens canadiens ont droit de vote lors d'élections fédérales pourvu qu'ils aient résidé en permanence au Canada de-

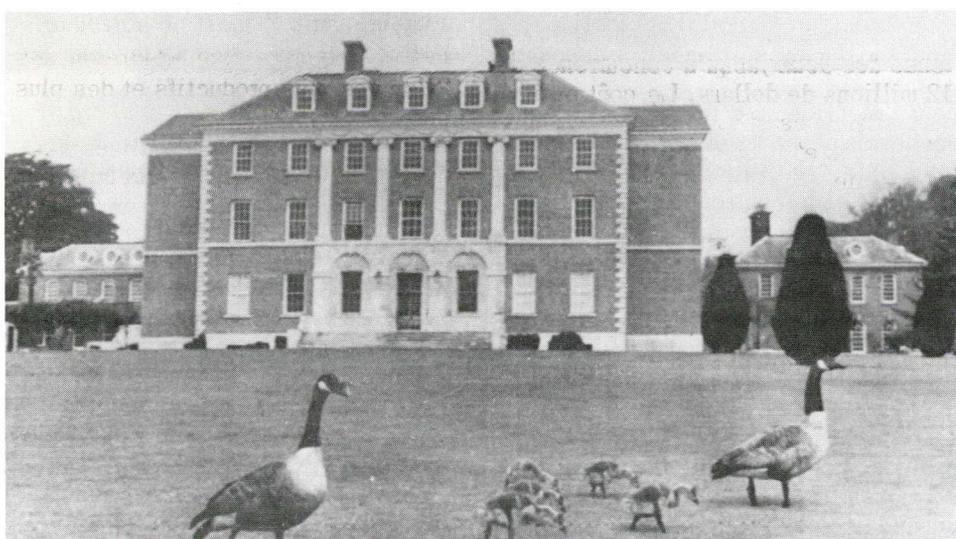


Photo: Presse canadienne

Devant ce château du XVII<sup>e</sup> siècle, résidence d'été du prince Charles, près de Sevenoaks (Kent) à 25 milles au sud-est de Londres, en Angleterre, ces oies

de Canada semblent tout à fait "chez elles". Trois mille acres de terrain entourent ce château qui compte 115 pièces.

puis le 25 juin 1967 et qu'ils aient été âgés d'au moins 20 ans à cette date.

Sont automatiquement citoyens canadiens les personnes nées au Canada ou nées à l'étranger de parents canadiens. Les personnes nées à l'étranger peuvent acquérir la citoyenneté canadienne après cinq années de résidence au Canada.

Les seules personnes qui sont privées de leur droit de vote — et cela seulement pour la durée de la cause de cette privation — sont les prisonniers qui purgent une peine de même que les personnes qui se trouvent hospitalisées pour maladie mentale. D'autres personnes également ne peuvent exercer leur droit de vote à cause de leurs fonctions officielles, notamment le directeur général des élections et son adjoint, les juges et les directeurs de scrutin des circonscriptions électorales. Ces derniers doivent toutefois voter lorsqu'il faut départager deux candidats qui ont obtenu un nombre identique de voix. Enfin, toute personne qui a été reconnue coupable de fraude électorale peut être privée de son droit de vote pendant une période déterminée.

Les personnes qui, pour quelque raison que ce soit, prévoient ne pas pouvoir se rendre aux urnes le jour des élections (qu'elles désirent partir en voyage, assister à un mariage ou faire une excursion de pêche) peuvent voter une semaine avant le jour indiqué.

Les pêcheurs, les marins, les prospecteurs, les invalides et les étudiants qui sont absents de chez eux ont le droit de voter par procuration.

Les fonctionnaires canadiens postés à l'étranger et les personnes à leur charge votent avant le jour du scrutin. On s'attendait à ce que leur nombre atteignent les 3,400 lors des élections du 8 juillet.

Il en est ainsi des 83,000 membres des Forces armées régulières et des

personnes à charge des quelque 5,000 militaires canadiens stationnés en Allemagne sous le commandement de l'OTAN.

Ce scrutin spécial se tient d'ordinaire durant la deuxième semaine qui précède les élections.

#### Les candidats

D'une façon générale, toute personne qui a le droit de vote peut se porter candidat et être éventuellement élue à la Chambre des communes. Aucune condition n'est posée quant aux biens ou à l'éducation que doit posséder le candidat.

Forment exception à cette règle, les membres des Parlements provinciaux, les juges, les personnes qui ont été jugées coupables de pratiques électorales malhonnêtes, les fonctionnaires et les membres des Forces armées régulières. Aucune de ces personnes ne peut se porter candidate à un siège à la Chambre des communes.

La plupart des candidats sont les représentants officiels des divers partis politiques; ils sont choisis lors de congrès de leur parti.

#### Dépenses

Les élections canadiennes entraînent des frais considérables. Le pays est immense et faiblement peuplé dans de nombreuses régions. Néanmoins, autant qu'il est humainement possible, chaque électeur doit avoir une chance de déposer son bulletin, quel que soit l'endroit où il habite.

Le directeur général des élections, M. J.-M. Hamel, s'attendait à dépenser 27 millions de dollars en fonds publics pour l'élection du 8 juillet. Cette somme devait payer les frais d'impression, les salaires du personnel électoral, le transport et les autres dépenses.

Les dépenses des candidats et des partis politiques pour la campagne électorale s'élèvent à plusieurs millions de dollars. Ces fonds viennent de sources privées, notamment des candidats eux-mêmes, des partisans ou des adhérents des divers partis.

Chaque candidat doit tenir sa comptabilité et, après les élections, déclarer publiquement le montant total de ses dépenses électorales. Il doit désigner un agent officiel chargé de recevoir toutes les contributions et d'effectuer tous les déboursés de sa part. A l'heure actuelle, il n'y a aucune limite au montant qu'il peut dépenser. Au cours des

dernières élections, les comptes rendus financiers des candidats indiquaient des dépenses variant de quelques centaines de dollars à environ \$92,000.

Une loi déjà approuvée par le Parlement — qui n'entre toutefois pas en vigueur avant le 1er août 1974 — aurait pour effet de limiter les dépenses électorales. Elle prévoit également le remboursement à l'aide des deniers publics d'une partie des dépenses des candidats.

D'énormes sommes sont également requises pour financer les campagnes générales; ces dépenses seront également limitées aux termes de la loi susmentionnée. Elles servent à payer la publicité dans les journaux et d'autres publications, les messages télévisés et radiodiffusés, l'impression et la distribution de tracts, les frais de déplacement des chefs et des organisateurs et la location de pièces pour le quartier général de la campagne et de salles pour les réunions électorales.

Les programmes de radio ou de télévision conçus pour servir les intérêts d'un parti ou d'un candidat sont interdits le jour qui précède les élections et le jour même des élections. En raison des fuseaux horaires, les résultats des élections dans l'est du Canada sont connus avant que le scrutin ne s'achève dans l'Ouest. Il est donc illégal de publier dans une province, avant la fermeture des bureaux de votation dans cette province, les résultats du scrutin de tout district électoral du Canada. Ceci vise à empêcher que les électeurs dans l'Ouest ne soient influencés par les résultats qui leur proviendraient de l'Est du pays.

#### Conséquences des élections

Si le parti qui formait le gouvernement avant les élections obtient la majorité ou le plus grand nombre de sièges de la nouvelle Chambre, les membres du Cabinet seront assermentés de nouveau. Même si les élections générales redonnent le pouvoir au même parti, il se produit habituellement des changements dans la constitution du Cabinet.

Si un autre parti obtient la majorité ou le plus grand nombre des sièges de la nouvelle Chambre des communes, le premier ministre offre, dans les quelques semaines qui suivent, sa démission et celle de son Cabinet au gouverneur général en recommandant que le chef du parti vainqueur soit invité à former un gouvernement.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.